

**FICHE D'INSCRIPTION**

**COURS DE SPECIALISATION en**

**BIODANZA et LES DANSES DES COULEURS ORIGINELLES**

**1° MODULE vivenciale 30 september e 1-2 octobre 0 2022**

vendredi 20:00-23:00; samedi 10:00-19:00; dimanche 10:00-17:30

**2° MODULE théorique-vivenciale et méthodologique**

**8 - 11 decembre 2022**

jeudi 15:30-18:30; 19:30 - 22:00; vendredi 10:00-20:30

samedi 10:00-20:30; dimanche 10:00-16:30

**Sede: Aula Didattica Vivivita/Syn, via Chiesanuova 242/B , PADOVA**

con **Sandra Salmaso**

Vous êtes priés de rendre la première page de cette fiche

Par fax au numéro +39 049-2610172 ou par mail à : [amministrazione@vivivita.it](mailto:amministrazione@vivivita.it) ou [info@scuolabiodanzatriveneto.it](mailto:info@scuolabiodanzatriveneto.it)

Nom e Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_ code: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ fax: \_\_\_\_\_ Portable: \_\_\_\_\_

e-mail: \_\_\_\_\_

Lieu et date de naissance: \_\_\_\_\_

C.F. / TVA \_\_\_\_\_

N.B. Le code fiscal est obligatoire pour tous en plus du numéro de TVA pour les sujets TVA

Données pour la facturation: \_\_\_\_\_

(si différentes de celles indiquées ci-dessus)

**Frais d'inscription à la spécialisation en Biodanza et Les Danses des Couleurs originelles**

**1° Module vivenciale:**

**A) 130€**

**2° Module théorique-vivenciale et méthodologique: + 30€ pour le matériel didactique**

**B) 204€ (Réduction 15% TVA incl.) entre le 30 septembre;**

**C) 240€ entre le 30 octobre;**

**D) 300€ entre le 30 octobre**

Le paiement des frais d'inscription devra être fait à l'avance *des façons qui suivent:*

Monnaie

Chèque à l'ordre de **VIVIVITA** soc. coop.a r.l

Virement Bancaire à faveur de **VIVIVITA** soc. coop.a r.l. **BIC:** CCRTIT2T84A

**BANQUE:** Banca Popolare Etica (filiale di Padova) **IBAN:** IT 28 Y 05018 12101 00001 1548682

**Raison:** Quota **SPECIALISATION BIODANZA et LES DANSES DES COULEURS Originelles**

Je déclare avoir lu et visionné vos "Conditions Générales pour la participation aux cours" jointes à ce dernier, en application et pour l'application des Articles 1342 et 1342 du Code Civil (italien). Je déclare également consentir au traitement des données personnelles dans les modalités, buts et caractéristiques visées à l'alinéa 15. Traitement des données personnelles.

Date : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## CONDITIONS GENERALES POUR PARTICIPER AUX COURS

### 1. OBJET

L'objet des Conditions Générales qui suivent, est la mise à disposition, par Vivivita soc. coop. a r.l. avec les modalités ci-après décrites, de cours de formation, comme il est décrit dans la session inscription aux Cours du site [www.scuolabiodanzatriveneto.it](http://www.scuolabiodanzatriveneto.it) [www.vivivita.it](http://www.vivivita.it), pour le client, ou au bénéfice d'un tiers par celui-ci indiqué.

### 2. INSCRIPTION AUX COURS

Les inscriptions aux cours se feront après l'envoi à Vivivita soc. coop. a r.l. du formulaire d'inscription aux cours, correctement rempli dans tous ses aspects et signé par le client. Considérant que le nombre de participants aux cours est limité, les inscriptions seront acceptées selon la date de réception des formulaires.

### 3. LIEU ET DATES DES COURS

Les Cours auront lieu auprès des établissements fournis par Vivivita soc. coop. a r.l. aux dates prévus au Calendrier des Cours en vigueur. Vivivita soc. coop. a r.l. pourra toujours communiquer les éventuels changements relatifs au lieu de déroulement ou aux cours eux-mêmes.

### 4. ANNULATION

Le client pourra toujours annuler ou renvoyer la participation aux cours, par écrit à Vivivita soc. coop. a r.l., ou bien par mail ou fax. Il est clair que, au cas où le client annulera sa participation, il sera tenu de donner à Vivivita soc. coop. a r.l., comme clause pénale, un pourcentage du coût individuel correspondant à :

- Communication reçue jusqu'à 15 jours avant le début du cours: aucune pénalité.
- Communication reçue entre 15 et 8 jours avant le début du cours : pénalité 50%
- Communication reçue 5 jours, ou moins, avant le début du cours : pénalité 80%
- Le non-envoi de la communication ou l'absence au cours comportera le paiement du coût total d'inscription.

Les éventuelles substitutions des inscrits seront possibles, à condition qu'elles soient communiquées rapidement par écrit.

### 5. RENVOI OU SUPPRESSION DES COURS

Vivivita soc. coop. a r.l. se réserve le droit d'annuler ou renvoyer les cours, en donnant une simple communication écrite (même par mail ou fax) ou téléphonique au client.

Les éventuels coûts déjà perçus par Vivivita soc. coop. a r.l. seront rendus au client, ou bien, d'accord avec le client, seront imputés comme paiement anticipé pour l'inscription à des cours successifs. Est exclue toute autre forme de compensation en faveur du client par Vivivita soc. coop. a r.l.

### 6. DROIT D'AUTEUR

Le client est à connaissance du fait que les cours et le matériel relatif sont de propriété de Vivivita soc. coop. a r.l. et qu'il peut s'en approprier seulement s'ils proviennent de Vivivita soc. coop. a r.l. Le client s'abstient de copier ledit matériel, de ne pas diffuser aux tiers son contenu, de ne pas le céder aux tiers et de ne pas faire des cours basés sur ledit matériel.

### 7. REGLES DE PARTICIPATION AUX COURS

Les participants aux cours doivent :

- Utiliser le matériel de Vivivita soc. coop. a r.l. avec la plus grande diligence et attention;
- respecter les règles de comportement et sécurité prévues par Vivivita soc. coop. a r.l., l'établissement d'accueil;
- ne pas effectuer des enregistrements vidéo/audio ou photographies auprès de l'établissement des cours ou pendant les cours-mêmes;
- ne pas copier ou voler les documents trouvés pendant leur séjour auprès de l'établissement des cours.

Au cas où un participant fasse l'une desdites violations, il appartient à Vivivita soc. coop. a r.l. de retirer les copies, les enregistrements, les photos et les vidéos illicites, d'éloigner et/ou ne plus admettre aux cours le participant fautif, d'intenter éventuellement une action légale.

### 8. RESPONSABILITE'

Le client déclare que, même si le contenu des cours et de la relative documentation a été contrôlé, aucune prétention ne pourra être avancée envers Vivivita soc. coop. a r.l. au cas où les informations contenues dans ces documents résultent erronées ou obsolètes. Le client exonère pourtant Vivivita soc. coop. a r.l. de toute responsabilité possiblement dérivée de l'utilisation de telles informations, même envers les tiers. Vivivita soc. coop. a r.l. se réserve le droit d'apporter toute variation et mise à jour aux contenus des cours publicisés, pour suivre mieux l'évolution constante et la mise à jour continue du marché.

### 9. PAIEMENTS

Suite à l'inscription des participants aux cours, suivant les modalités décrites au point 2., le client doit effectuer le paiement des coûts prévus au moment de l'inscription, ainsi que la TVA. Le montant individuel couvre le coût de la salle, des éventuels équipements didactiques et des documents. Les dépenses relatives au vivre et au couvert NE SONT PAS couvertes.

### 10. FACTURATION ET PAIEMENT

Les paiements dus par le client, impôts et taxes inclus, doivent être effectués avant le début des cours par virement bancaire.

### 11. CERTIFICAT

Tous les participants recevront un certificat de présence.

### 12. COURS D'ENTREPRISE/DEDIES

Le client pourra demander des éditions dédiées ou d'entreprise des cours offerts. Le lieu et la date de leur réalisation seront choisis en accord avec le client. Le coût sera fourni sur demande.

### 13. TRIBUNAL COMPETENT

Le présent contrat est réglé par la loi italienne et tout différend naissant à son égard sera soumis à l'exclusive compétence du tribunal de Padova.

### 14. DISPOSITIONS GENERALES

Les Conditions Générales prévalent sur toute autre disposition et condition différente de celles contenues dans la commande du client, relative à l'inscription au cours, ainsi que sur tout autre accord verbal ou écrit préalablement conclu par les parties.

### 15. DROITS D'IMAGE

**Le Client s'engage à autoriser l'utilisation des images contenues dans les enregistrements photographiques / audio / vidéo réalisés par le personnel désigné par Vivivita soc. coop. Les images seront destinées à la divulgation d'activités institutionnelles et pourront être insérées dans des journaux, des séquences télévisées, des DVD ou tout autre support de stockage approprié. Ils peuvent également être diffusés publiquement lors de projections, d'émissions télévisées ou publiés sur le site Internet, des journaux ou des magazines, dans des contextes concernant les activités institutionnelles spécifiques de Vivivita soc. coop.**

### 16. TRAITEMENT INFORMATIONS PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du RGPD 2016/679, il est communiqué que les informations recueillies à travers le présent formulaire :

- seront utilisées à des fins comptables et administratifs;
- pourront être utilisées par nous pour leur traitement, à travers des moyens électroniques ou manuels, comme l'insertion dans des banques de données d'entreprise, ayant pour but l'information du bénéficiaire quant aux annonces, nouveaux cours, événements.